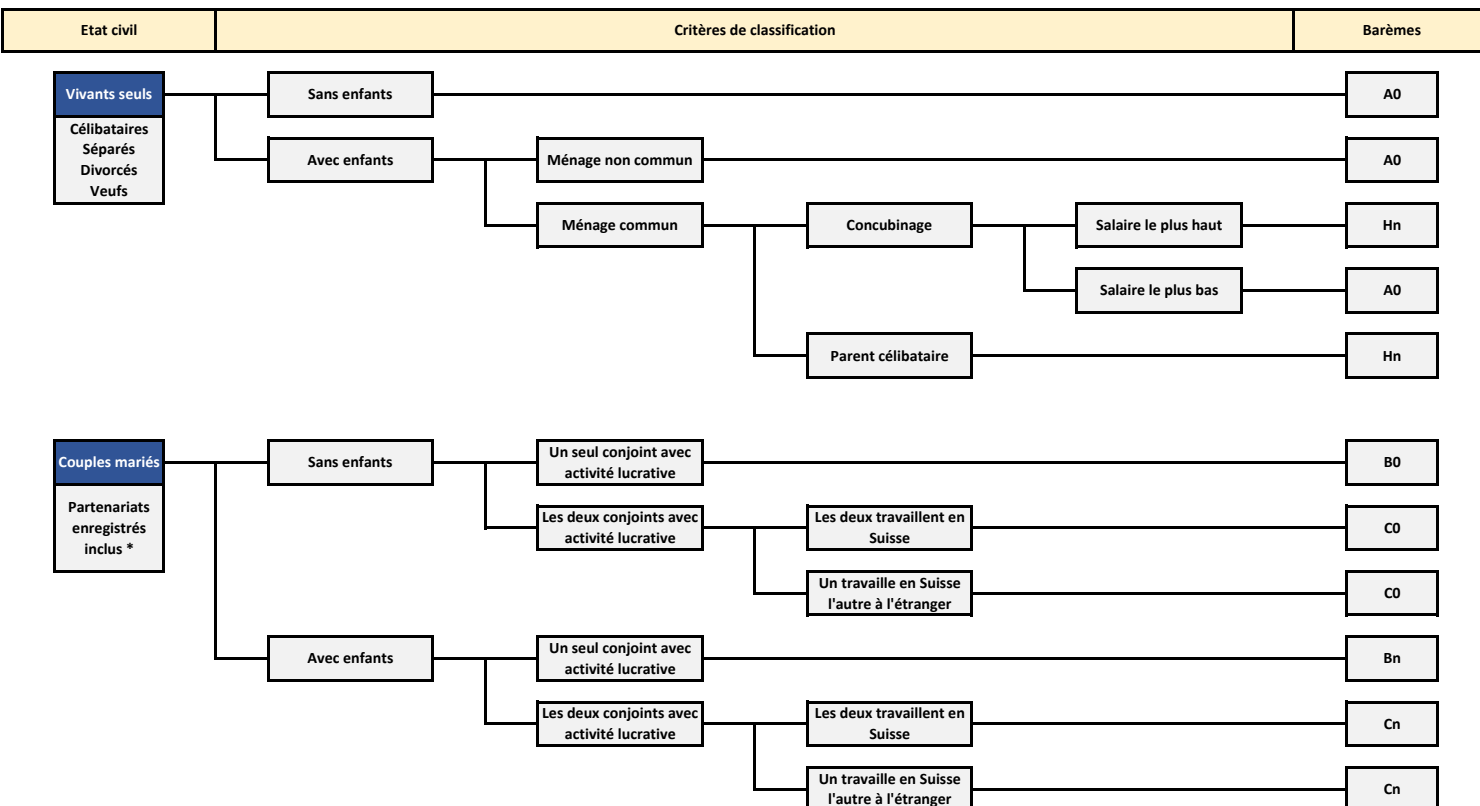


Aide pour la détermination des barèmes - Sourciers domiciliés en Suisse



Remarques : * = deux personnes du même sexe
n = nombre d'enfants

Enfant(s) : - nombre d'enfants dont le travailleur assume l'essentiel de l'entretien
- pour les enfants mineurs, le nombre de déductions est déterminé en fonction du lien de filiation établi
- pour les enfants majeurs, il faut également fournir une preuve de formation initiale
- les personnes vivant seules avec un enfant doivent prouver en plus que l'enfant vit dans le même ménage